

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

15 Février 2023

N°24

SOMMAIRE

- *Réunion de la Commission,*
- *Pense-bête,*
- *Information licences,*
- *Résultats Semaine 6,*
- *Sportivité Semaine 6,*
- *Demande report de match (rappel),*
- *Sanctions,*
- *Sanction en retard,*
- *Litige (rappel),*
- *Forfait général,*
- *Rectificatifs calendrier,*
- *Calendrier Semaines 8 à 10.*



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

 **Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :**

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

⑩ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❶ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)				20/03
AS EVOTEC	28/11 (4)	28/11 (4)	03/01 (4)	03/01 (4)	16/01
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	21/11 (1)	28/11 (1)	23/01 (1)	23/01 (1)	09/01
	30/01(1)	08/02 (1)			13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)				20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	08/02 (2)			06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)				06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)				20/03
FC POTO	06/02 (1)				20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)				06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
SOPRA STERIA FOOT	23/01 (2)	30/01 (2)	13/02 (2)	13/02 (2)	06/03
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (3)	13/02 (3)			20/03

INFO : Les clubs ci-dessous sont priés de **retirer avant le 27/02/2023** leurs licences validées par la commission depuis un certain temps, faute de quoi les joueurs concernés **seront disqualifiés** :

FC BALEC (1), AS DRT (2), AS EVOTEC (4), RCLSP (1) & O. TOULOUSE (3)

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vitor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 06 DU 06/02/2023 AU 10/02/2023

Division Excellence : Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	3	-	0	FC POTO
MECAPROTEC FC	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA B
FC CANTOU'LOUSAIN	9	-	0	ASC CNES
ASEAT	1	-	6	PASPORT

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division Promotion Excellence : Journée 10 retour

AGATE FC	1	-	0	ATHLETICO TOLOSA A
O. TOULOUSE	0	-	3	DYNAMO FC
FORZA VIOLA FC	3	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH
TOULOUSE SA	3	-	2	ALTRAN FOOT

Exempt : US AERO FOOT

Division Honneur : Journée 10 retour

NIMBA OT		<i>remis</i>		MISTRAL PL	
SAINT ALBAN	3	-	0	FC BALEC	
GRINTA US	1	-	1	AS MATRA	
IO TEAM	1	-	2	ASFP LUSITANOS	

Exempt : TOLOSA DUCKS

Division Promotion : Journée 10 retour

SB LAUNAGUET FC	0	-	0	ASCA	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	4	LES VIEILLES CANAILLES	
RCLSP	4	-	0	AS EVOTEC	

Exempts : INTERNAT FC, AS DRT

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 05 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

QUATRE sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **QUATRE** exclusions définitives (dont une pour deux cartons) pour **15** rencontres arbitrées.

DEMANDE REPORT DE MATCH (RAPPEL)

Vous avez pu vous rendre compte, si vous lisez le bulletin, que dans la partie « pense-bête », que nous avons modifié la date de demande de report de match. En effet, étant donné que le bulletin vous arrive plus tard depuis cette saison, nous avons jugé adéquat de retarder cette date. Vous devez donc dorénavant faire votre demande de report avant le **lundi midi, suivant la date de première parution** dans le bulletin.

SANCTIONS

Rencontre MECAPROTEC FC / ATHLETICO TOLOSA B du 06/02/2023 - Excellence - Journée 10 retour :

Pour " **ANTI JEU** "

- **AVERTISSEMENT** -, puis

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la même rencontre (**ART 32 - §B - e**),

Ce qui entraîne

- **EXCLUSION** -

BOURGAILH Pierre, licence n°871387, (MECAPROTEC FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**ART 32 - §K - b**), décide :

Pour "**TACLE VIOLENT PAR DERRIERE**" - **EXCLUSION** -

BORREDA Vincent, licence n°816012, (ATHLETICO TOLOSA B)

- **HUIT (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 13/02/2023.**

Rencontre FORZA VIOLA FC / SHADOCKS DE SEILH du 09/02/2023 - Promotion excellence - Journée 10 retour :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/11/22 (ART 32 - §B - f)**,

COSTAMAGNA Frédéric, licence n°683767, (SHADOCKS DE SEILH)

- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 20/02/2023.**

Rencontre TOULOUSE SA / ALTRAN FOOT du 09/02/2023 - Promotion excellence - Journée 10 retour :

Pour "**TACLE IRREGULIER**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/01/23 (ART 32 - §B - f)**,

DUCHEMAN Junio Dan, licence n°826064, (TOULOUSE SA)

- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 20/02/2023.**

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/10/22 (ART 32 - §B - f)**,

RAMIANDRISOA Rado, **Capitaine**, licence n°55620486, (TOULOUSE SA)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme à compter du 20/02/2023.**

Pour "**TACLE VIOLENT AVEC BLESSURE**" - **EXCLUSION** -

RASOLOFO Hasina, licence n°401594, (TOULOUSE SA)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

Rencontre SB LAUNAGUET FC / ASCA du 6/02/2023 - Promotion - Journée 10 retour :

Pour "**PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE**" - **EXCLUSION** -

COURSEMANT Hugo, licence n°900475, (SB LAUNAGUET FC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

SANCTION EN RETARD

Rencontre PASPORT / USEMA COLOMIERS du 18/01/2023 – Excellence - Journée 8 aller :

Suite à la réception et à la lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes dûment convoqués, la sous commission, en application du règlement (**Art 32 - §M - a**), décide :

Pour " *COUP VOLONTAIRE A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE* "

- **EXCLUSION** -

SERE Alexandre, licence n°324830 , (USEMA COLOMIERS)

- **CINQ (5) matchs de suspension ferme + SIX (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 23/01/2023.**

Le joueur ayant déjà purgé 3 matchs fermes (l'automatique le 25/01/23 + 2 autres matchs les 01/02/23 & 08/02/23), reste Deux (2) matchs de suspension ferme + Six (6) matchs de suspension avec sursis, à compter du 13/02/2023.

De plus, la commission confirme la sanction prise à l'encontre du joueur **MONINHAS Maxime**, licence n°55625592 (PASPORT FC) et déjà parue au Bulletin n° 21.

LITIGE (RAPPEL)

Rencontre TOLOSA DUCKS / SB LAUNAGUET FC du 01/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Toutes les réclamations formulées par TOLOSA DUCKS concernant cette rencontre et celle du 24/11/22 contre FC BALEC sont irrecevables. **Ces dossiers sont donc clos.**

Il n'y aura plus d'échange entre le club et la commission concernant ces rencontres.

FORFAIT GENERAL

L'équipe de **NEW TEAM** ayant déclaré **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison, nous allons organiser pour cette poule Promotion, des rencontres entre les exempts.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

Division : Honneur - Journée 7 aller
SAINT ALBAN

IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps - Cadrage (remis du 01/02)

ASCA	RCLSP	Beaupuy Hb	Me 22/02	20h15
------	-------	------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT	ASC CNES	Struxiano Synthé	Me 22/02	19h45
---------	----------	------------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO	ASEAT	Lardenne Synthé	Ve 24/02	20h00
---------	-------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 22/02	19h45
--------------------	-------------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS SEILH	TOULOUSE SA	Seilh Synthé	Ve 24/02	20h45
----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC	DYNAMO FC	Barran Hb	Ve 24/02	19h45
----------	-----------	-----------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT	TOLOSA DUCKS	Sordelo St	Je 23/02	19h45
----------	--------------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

MISTRAL PL	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 22/02	19h45
SAINT ALBAN	IO TEAM	Remis		

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

ASFP LUSITANOS	AS MATRA	Castelginest Hb	Me 22/02	20h30
-----------------------	-----------------	------------------------	-----------------	--------------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC	SB LAUNAGUET FC	Launaguet Hb	Lu 20/02	20h15
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	M. Cerdan St	Lu 20/02	19h45

SEMAINE 09 DU 27/02/2023 AU 03/03/2023

(VACANCES SCOLAIRES => PAS D'AUTRES RENCONTRES PREVUES DURANT CETTE SEMAINE)

Match de Présélection :

SELECTION FSGT 31	EQUIPE à DEFINIR	Barran Hb	Ma 28/02	19h45
-------------------	------------------	-----------	----------	-------

SEMAINE 10 DU 06/03/2023 AU 10/03/2023

Coupe Occitane: 1/2 Finale

ALTRAN FOOT ou ASEAT	MECAPROTEC FC	A définir		
USEMA COLOMIERS	RCLSP	Capitany Synthé	Me 08/03	20h00

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/8^{ème} de Finale

ALTRAN FOOT *	PASPORT	Blagn. Baradels Sy.	Je 09/03	21h00
INTERNAT FC	AS MATRA	Fenouillet Hb	Lu 06/03	20h00
AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Remis		
AS DRT	ASFP LUSITANOS	A définir		
FC POTO	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Ve 10/03	20h00
LES VIEIL. CANAILLES	AGATE FC	A définir		
US AERO FOOT	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 09/03	20h15
SB LAUNAGUET FC	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 06/03	20h15

* : Si **ALTRAN FOOT** éliminé en Coupe Occitane, sinon match remis

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

MISTRAL PL	US GRINTA	Baziège Hb	Lu 06/03	20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	BOCAAZDA (F7)	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/03	19h45
O. TOULOUSE	FC POTO (F7)	A définir		
SHADOCKS DE SEILH	BELL.BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 10/03	20h45
ASCA * ou RCLSP	ASEAT *	Beaupuy Hb	Me 09/03	20h15
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	A définir		
TOLOSA DUCKS	AS CNRS (F7)	Blagn. Baradels Sy.	Ma 07/03	20h45
SAINT ALBAN	Qualifié (NEW TEAM Forfait général)			

* : Si **ASCA** vainqueur en cadrage Coupe de Printemps et **ASEAT** éliminé en Coupe Occitane, sinon match remis

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

SAINT ALBAN

IO TEAM

ST Alban Faure Hb

Lu 06/03 20h30